



## Convention de partenariat

Entre les soussignés :

L'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne (CAESE)

Représentée par son Président, Monsieur Johann MITTELHAUSSER,

Dont le siège est situé au 76 rue Saint-Jacques, 91 150 Etampes

Ci-après dénommée « la CAESE »,

Et

L'Association Oppelia

Représentée par son Directeur, Monsieur, Clement CHAUVEL

Dont le siège est situé au 60 rue du rendez-vous 75012 Paris

Ci-après dénommée « Oppelia »,

Il a été convenu ce qui suit :

### Préambule

Dans le cadre de ses missions en faveur de la jeunesse, l'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne développe des actions partenariales avec des acteurs associatifs engagés dans la prévention, la santé et l'accompagnement social.

L'association Oppelia, forte de son expertise dans le champ de la réduction des risques et de l'accompagnement des publics vulnérables, intervient régulièrement auprès des jeunes pour favoriser leur information, leur autonomie et leur bien-être.

Soucieuses de coordonner leurs efforts au service des jeunes accompagnés par la Mission Locale de l'Étampois Sud-Essonne, les deux parties conviennent de formaliser leur collaboration à travers la présente convention de partenariat.

### **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat entre la CAESE et l'association Oppelia dans le cadre de la mise en place d'ateliers de prévention destinés aux jeunes accompagnés par la Mission Locale Sud-Essonne.

### **Article 2 – Description de l'action**

Oppelia s'engage à organiser dix (10) ateliers de prévention tout au long de l'année 2025.

Ces ateliers auront pour finalité de sensibiliser les jeunes aux thématiques suivantes : santé, prévention, conduites à risques, addictions, ainsi que tout autre sujet identifié en fonction de leurs besoins spécifiques.

Le coût total de l'action est estimé à **5 400 € TTC**.

### **Article 3 – Participation financière de la CAESE**

La CAESE s'engage à verser à Oppelia une subvention d'un montant de **1 000 €** afin de soutenir la réalisation de ces ateliers.

Le versement interviendra après la signature de la présente convention et sur présentation :

- d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- d'un avis de situation au répertoire SIRENE.

### **Article 4 – Engagements d'Oppelia**

Oppelia s'engage à :

- Mettre en œuvre les 10 ateliers conformément au projet présenté ;
- Informer régulièrement la CAESE de l'état d'avancement de l'action ;
- Fournir un bilan qualitatif et quantitatif de l'action avant le 31 décembre 2025 ;

- Mentionner le soutien de la CAESE dans toute communication ou publication relative à l'action.

### **Article 5 – Engagements de la CAESE**

La CAESE s'engage à :

- Apporter son appui institutionnel et logistique à la diffusion de l'action, notamment par l'intermédiaire de ses services et de ses supports de communication ;
- Faciliter les liens entre Oppelia et les partenaires locaux, tels que la Mission Locale, les établissements scolaires ou les structures jeunesse du territoire ;
- Participer, dans la mesure de ses moyens, aux temps de concertation et de suivi du projet ;
- Valoriser l'action dans ses bilans et rapports d'activité en tant qu'initiative soutenue par la collectivité.

### **Article 6 – Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée déterminée.

Elle prend effet à compter de la date de signature par les deux parties et prendra fin le 31 décembre 2025, sauf reconduction par avenant écrit.

### **Article 7 – Résiliation**

En cas de manquement par l'une des parties à ses obligations, la convention pourra être résiliée de plein droit, après une mise en demeure écrite restée sans effet dans un délai de trente (30) jours.

Fait à Etampes, le

En deux exemplaires originaux.

Pour l'Agglomération de l'Étampeois Sud-Essonne

Le Président :

Pour l'Association Oppelia

Le Directeur :

  
**OPPELIA**  
10 Grand Place de l'Agora  
91034 EVRY CEDEX  
SIREN : 326 021 177

091-200017846-20250925-CA-DEL-2025-097-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2025  
Date de réception préfecture : 25/09/2025